

-----  
**VILLE DE  
PROVINS**  
-----

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 14 avril à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALICHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. JIBRIL, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, M. VAUVRE, M. ROUSSEAU, M. GRAJQEVCI, Mme HOTINLETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par M. JEUNEMAITRE Mme DAMEME, conseillère municipale, par M. PATRON M. RAFIK, conseiller municipal, par M. LAVENKA Mme PETROFFE, conseillère municipale, par M. DELVAUX
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON, Mme MAHIEU
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. ROUSSEAU

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	27.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	2.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation :	7.04.2023

---0000000---

N° 2023.28

CONVENTION VILLE DE PROVINS / UNIVERSITE DE COLUMBIA A NEW-YORK  
Séminaire sur les manuscrits médiévaux du Fonds Ancien Municipal  
Demande de subvention

**La séance continuant**

Accusé de réception en préfecture  
3792-20230414-DEL-2023-28-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2023  
Date de réception préfecture : 18/04/2023

**Le Maire expose au Conseil :**

- Le 1<sup>er</sup> juin 2009, la Ville de Provins et l'Université Columbia de New York ont signé une convention de coopération qui a pour objectif de faciliter l'accès, la consultation et l'utilisation des archives de la Ville de Provins à des fins de recherche pour les chercheurs et étudiants de ladite université. Prorogé à trois reprises, l'accord de coopération initié en 2009 court jusqu'en 2026.
- Dans ce cadre, un séminaire de recherche centré sur les manuscrits médiévaux conservés à Provins s'est déroulé en trois sessions de la mi-janvier à la mi-juin 2019, et en deux sessions tenues en juin et décembre 2022, sous la responsabilité d'une professeure de musicologie, directrice résidente de l'Institute for Ideas and Imagination de l'Université de Columbia à Paris, et du conservateur en chef du patrimoine, directeur du Fonds ancien municipal de Provins. Une nouvelle session d'études a eu lieu du 11 au 19 mars 2023. Elle a réuni une douzaine de chercheurs français et étrangers qui se sont consacrés à l'étude d'une nouvelle sélection de manuscrits médiévaux provinois et qui ont présenté leurs travaux sous la forme de mini conférences publiques, suivies d'un concert de reconstitution au cours duquel la musique de deux manuscrits notés provinois étudiés en 2019 a été chantée.
- L'objectif final de ce séminaire sera de publier, en ligne notamment, les notices illustrées des manuscrits liturgiques conservés à Provins, sachant que la plupart de ces manuscrits sont mal connus et que tous n'ont pas été l'objet d'un dépouillement systématique rendu public. À moyen terme, les données rassemblées permettront de documenter les dossiers scientifiques de plusieurs manuscrits pour une future prise en charge en atelier de conservation-restauration.
- *SACHANT que si les frais de déplacement des chercheurs sont pris directement en charge par les participants et/ou par l'Université de Columbia, l'hébergement des chercheurs (à savoir le vivre et le couvert), est à la charge de la Ville de Provins ;*
- *SACHANT que des devis ont été établis et que les frais d'hébergement s'élèvent à 5.069,00 Euros H.T. (vivre) et 3.024,00 Euros H.T. (couvert), et que le coût du concert est de 2.000,00 Euros H.T.*
- *CONSIDERANT que cette opération peut notamment bénéficier d'une subvention de du Conseil départemental de Seine-et-Marne d'un montant de 25 % ;*
- *CONSIDERANT que cette opération peut également bénéficier d'une subvention de la Région Île-de-France et de l'Etat (DRAC Ile de France) ;*
- *CONSIDERANT que les crédits sont prévus en dépense au budget prévisionnel 2023.*

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (31 voix "pour") :**

- ⇒ d'autoriser cette opération et de solliciter l'aide financière du Conseil départemental de Seine-et-Marne, de la Région Île-de-France, de l'Etat et de tout autre financeur,
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,  
Pour expédition conforme,  
Le Maire,**



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 18/04/2023 réception à la Préfecture de Seine-et-Marne, le 18/04/2023



Olivier Lavenka  
O. LAVENKA